

ASSOCIATION
LOI 1901

Alban Charlet
Président

Maison de L'Isle-Adam
95290 L'Isle-Adam

Téléphone : 01 34 08 52 56
Email : charlet.alban@neuf.fr

**DANS CE
NUMÉRO :**

- Opération « Nettoyage de printemps »... 2
- le partenariat du Crédit Mutuel... 3
- Soirée Galette des rois... 3
- Une date importante à retenir... 3
- Un coin de bureau... 3
- L'agenda 21, proposition et réflexions... 4/5
- La prévention des crues de l'Oise... 6
- Intervention sur la grande faune de nos forêt... 7
- Une chouette soirée... 8
- Calendrier 2ème trimestre 2010... 8



Maison des Associations
de L'Isle-Adam

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

L'Isle-Adam pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts

BULLETIN TRIMESTRIEL
N° 10



2010 AVRIL

Le mot du Président



A la fin de ce premier trimestre, je ne peux m'empêcher de faire un bilan des actions menées en conformité avec l'esprit qui nous anime « Informer pour mieux Défendre ».

> INFORMER

Le 5 février : conférence animée par notre ami Jean-Luc Barralier, Président de la chasse au gros gibier. Il est venu avec des images magnifiques et des mots choisis pour, au travers de son expérience, nous expliquer la vie du gros gibier dans nos forêts.

Le 13 mars : nous avons été accueillis par le CPN de la vallée du Sausseron et par le club d'astronomie QUASARD 95. Cette manifestation a été victime de son succès, nous avons du refuser les inscriptions de personnes non adhérentes à l'une des trois associations.

Le 20 mars : si l'opération nettoyage de printemps a été contrariée le matin par la météo, on a toutefois accueilli au cours de la journée plus de 60 bénévoles actifs sur le terrain. On a reçu plus de 150 personnes qui se sont renseignées sur nos actions. L'IASEF tient beaucoup à cette action pédagogique et de sensibilisation pour aider à faire évoluer les comportements.

Le 27 mars : jour du carnaval, nous étions présents sur la place du marché avec un stand et des jeux éducatifs pour tester les connaissances des enfants sur : la nourriture des oiseaux, l'évaluation de la durée de vie des déchets, le nom des femelles des animaux...

> DEFENDRE

Le groupe forêt, récemment constitué est au travail. Notre ami Claude est allé sur le terrain, dans les parcelles concernées photos à l'appui. Il a constaté l'importance des prélèvements. A l'aide des plans d'aménagement, nous allons pouvoir les comparer avec ceux qui avaient été programmés et surtout voir s'ils restent toujours compatibles avec une sylviculture durable, dans le respect du statut particulier des forêts en zone périurbaine classée « forêts d'accueil ».

Deux membres de l'IASEF ont participé à la journée de formation, organisée par Ile-de-France Environnement sur les chartes forestières, documents qui seront élaborés par les communes forestières, les marchands de bois, les scieries, les services de l'ONF, les propriétaires de bois privés et les associations de défense des espaces naturels.

L'IASEF veut faire entendre sa voix pour que soit pris en compte le respect de la biodiversité, lors de l'élaboration des ces chartes.

Le groupe ayant à traiter les problèmes de l'eau a quant à lui mis à profit ce début d'année pour se structurer. Il est dorénavant affilié à la fédération nationale contre les inondations L'UNALCI, il a confirmé sa demande de participation aux travaux du syndicat mixte des berges de l'Oise.

Des contacts ont été également pris avec l'association pour la défense des berges Adamoises.

> FAIRE CONNAÎTRE ET RELAYER NOS ACTIONS

Le faire, c'est bien, le faire savoir c'est mieux. Toutes nos actions ont été annoncées par tracts, affiches, voies de presse, radios locales sans oublier les banderoles disposées dans les rues de la ville.

Dans le dernier bulletin, je me réjouissais de l'arrivée de nouvelles compétences au sein du conseil d'administration. Celles-ci permettent de faire évoluer notre association et d'avoir aujourd'hui la reconnaissance qu'elle mérite.

Le partenariat avec de nouveaux sponsors est là pour en témoigner.

Merci à vous tous pour votre soutien sans faille. Merci également à mes membres du bureau.

Alban CHARLET

C'est le Printemps...



Opération Nettoyage de printemps 2010...



Le samedi 20 mars 2010, pour la 3^{ème} année consécutive, L'IASEF a organisé l'opération « Nettoyage de Printemps », opération consistant à ramasser les déchets et ordures abandonnés dans la nature. Malgré une météo incertaine, une vingtaine de personnes le matin et une quarantaine l'après-midi (dont une douzaine d'enfants accompagnés de leurs parents) sont venues participer à cette action éco-citoyenne. Le matin et l'après midi deux groupes ont été formés pour se répartir les zones de nettoyage aux abords du Grand Val : la forêt côté gauche et arrière gauche du Centre Commercial et le Ru du Bois longeant le côté droit du Centre Commercial. Le bilan de cette journée est malheureusement édifiant : neuf grands conteneurs mis à disposition par Tri-Or ont été remplis et une vingtaine de mètres cubes de détritus divers ont été rassemblés dans une benne. Par ailleurs, des traces d'irisation par les hydrocarbures ainsi que des odeurs de gasoil ont été relevées dans les eaux du Ru du Bois.

Une telle situation est incontestablement due au manque de civisme :

1°) De certains usagers du Centre Commercial qui n'hésitent pas, leurs achats réalisés, à jeter leurs déchets (canette métalliques, emballages en plastique ou en carton, sacs plastiques, papiers, emballages de restauration rapide, etc.) aux abords du Ru du Bois ou de la forêt.

2°) Des responsables et exploitants du Centre Commercial qui visiblement ne se sont pas encore inscrits dans une démarche de développement durable.

Il n'est pas normal que les déchets de certains commerces soient entreposés à l'arrière des magasins, sans aucun contrôle, dans des containers trop petits et se retrouvent, par l'effet du vent ou d'actes de malveillance, transportés et abandonnés aux abords du Ru du Bois.

Une semaine après notre intervention, des ordures envolées des poubelles souillaient déjà les berges du Ru !

Si l'on peut comprendre qu'il soit difficile de gérer le manque de civisme des usagers du Grand Val, on a du mal à comprendre que les exploitants des commerces ne disposent pas de poubelles adaptées au volume de leurs ordures et que les eaux qui s'écoulent du parking ne soient pas traitées par un système de déshuilage avant d'être rejetées dans le Ru du Bois puis de s'écouler vers l'Oise.

Nous comptons sur l'action concertée des responsables et des commerçants du Grand Val et des municipalités de Mours et de l'Isle-Adam pour remédier à cette situation et démontrer ainsi que les activités commerciales et le développement durable ne sont pas incompatibles.

L'IASEF restera vigilante sur l'évolution de ce dossier.

Nous souhaitons également, par nos actions, sensibiliser les usagers sur l'importance qu'il y a à ne pas abandonner les déchets dans la nature. Pour ceux qui seraient encore sceptiques, voici le délai de décomposition de quelques détritus dans la nature :

papier, 3 à 12 mois ; cigarette, 2 ans ; chewing-gum, 5 ans ; canette métallique, 200 ans (nous en avons ramassé 2 containers en bordure de forêt à l'arrière du Centre Commercial) ; sac plastique, 400 ans, bouteille plastique 400 à 1.000 ans ; polystyrène expansé, 1.000 ans ; verre, 4.000 ans, pile au mercure, traces de pollution éternelles.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont pris un peu de leur temps pour participer à cette opération et soutenir notre action, ainsi que nos partenaires (Tri-Or, la Ville de L'Isle-Adam, McDonald's) qui nous ont aidé, notamment au plan logistique.



Il n'est pas normal que les déchets de certains commerces soient entreposés à l'arrière des magasins, sans aucun contrôle, dans des containers trop petits et se retrouvent, par l'effet du vent ou d'actes de malveillance, transportés et abandonnés aux abords du Ru du Bois.

Une semaine après notre intervention, des ordures envolées des poubelles souillaient déjà les berges du Ru !

Si l'on peut comprendre qu'il soit difficile de gérer le manque de civisme des usagers du Grand Val, on a du mal à comprendre que les exploitants des commerces ne disposent pas de poubelles adaptées au volume de leurs ordures et que les eaux qui s'écoulent du parking ne soient pas traitées par un système de déshuilage avant d'être rejetées dans le Ru du Bois puis de s'écouler vers l'Oise.

Nous comptons sur l'action concertée des responsables et des commerçants du Grand Val et des municipalités de Mours et de l'Isle-Adam pour remédier à cette situation et démontrer ainsi que les activités commerciales et le développement durable ne sont pas incompatibles.

L'IASEF restera vigilante sur l'évolution de ce dossier.

Nous souhaitons également, par nos actions, sensibiliser les usagers sur l'importance qu'il y a à ne pas abandonner les déchets dans la nature. Pour ceux qui seraient encore sceptiques, voici le délai de décomposition de quelques détritus dans la nature :

papier, 3 à 12 mois ; cigarette, 2 ans ; chewing-gum, 5 ans ; canette métallique, 200 ans (nous en avons ramassé 2 containers en bordure de forêt à l'arrière du Centre Commercial) ; sac plastique, 400 ans, bouteille plastique 400 à 1.000 ans ; polystyrène expansé, 1.000 ans ; verre, 4.000 ans, pile au mercure, traces de pollution éternelles.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont pris un peu de leur temps pour participer à cette opération et soutenir notre action, ainsi que nos partenaires (Tri-Or, la Ville de L'Isle-Adam, McDonald's) qui nous ont aidé, notamment au plan logistique.

Laurent CASSIGNARD
Vice-Président de L'IASEF

Nous souhaitons également, par nos actions, sensibiliser les usagers sur l'importance qu'il y a à ne pas abandonner les déchets dans la nature. Pour ceux qui seraient encore sceptiques, voici le délai de décomposition de quelques détritus dans la nature :

papier, 3 à 12 mois ; cigarette, 2 ans ; chewing-gum, 5 ans ; canette métallique, 200 ans (nous en avons ramassé 2 containers en bordure de forêt à l'arrière du Centre Commercial) ; sac plastique, 400 ans, bouteille plastique 400 à 1.000 ans ; polystyrène expansé, 1.000 ans ; verre, 4.000 ans, pile au mercure, traces de pollution éternelles.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont pris un peu de leur temps pour participer à cette opération et soutenir notre action, ainsi que nos partenaires (Tri-Or, la Ville de L'Isle-Adam, McDonald's) qui nous ont aidé, notamment au plan logistique.

Laurent CASSIGNARD
Vice-Président de L'IASEF



Le Crédit Mutuel de L'Isle-Adam et L'IASEF, un partenariat...



C'est après une première rencontre avec les dirigeants de l'agence de L'Isle-Adam, afin de définir le cadre du partenariat qui avait été accueilli favorablement le 15 décembre 2009 par notre conseil d'administration, que le Crédit Mutuel a décidé de donner une suite favorable à notre projet. Hormis les avantages proposés, il a également décidé de contribuer financièrement dans le cadre de nos actions. Comme on a pu le constater, le logo de notre nouveau partenaire a été inséré sur les affiches, tracts et banderoles de nos manifestations du premier trimestre. Lors de l'opération « Nettoyage de Printemps », nous avons pu également apprécier la participation de quelques membres dirigeants du CA. A ce jour, nous ne pouvons que nous féliciter de cette collaboration et souhaitons que notre partenaire partage longtemps notre engagement et notre optimisme quant à la sauvegarde de l'environnement et des forêts.



Remise de carte aux adhérents et galette des rois...



Le 6 février dernier, à « La maison de l'amitié », le conseil d'administration a invité les adhérents pour la remise de leurs cartes, saison 2009/2010.

Ce moment de convivialité a été partagé par plus de 60 personnes qui ont pu non seulement faire connaissance avec l'équipe dirigeante de L'IASEF mais aussi, déguster la traditionnelle galette des rois préparée par de gentilles bénévoles (*Qu'ils en soient chaleureusement remerciés*). Vivement l'an prochain...



Une date à retenir, et ce sera à L'Isle-Adam...

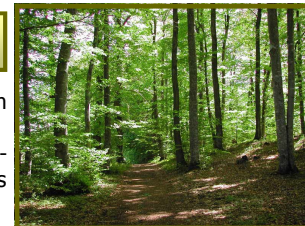
Le Conseil d'administration de L'IASEF m'a demandé de bien vouloir représenter notre association à la dernière réunion annuelle de La Fédération Nationale des Sociétés d'Amis des Forêts [FNSAF].

Chaque année, en septembre, cette Fédération organise une journée rassemblant d'une part, toutes les associations adhérentes et d'autre part, les personnalités nationales et régionales autour d'un thème d'actualité et fédérateur et ce dans une ville à image et engagement « forêt ».

Après Rambouillet puis Compiègne, cette journée se tiendra **le 10 Septembre 2010 à L'Isle Adam**. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette importante manifestation nationale pour notre ville, nos forêts et bien-sûr notre association. Nous sommes heureux et fiers que L'Isle-Adam ait été choisie et remercions M. Axel Poniatowski qui avait donné son accord de principe.

Si le thème 2010 est déjà retenu et que les grandes lignes de la journée sont à peu près validées, dès maintenant nous pouvons également remercier France Gosset, Chantal Villallard et bien entendu tous les services de la ville pour leur prochaine et efficace contribution dans la réalisation de cette manifestation. Naturellement, je ne manquerai pas de faire appel aux adhérents de notre association et suis sûr que je pourrai compter sur vous afin de mener à bien un certain nombre d'actions ciblées.

Alain-Claude Héaulme
Chargé des relations avec la Fédération



Un petit coin de bureau pour L'IASEF ...

La municipalité a eu la gentillesse de mettre à notre disposition un petit espace que nous partageons avec nos amis de la randonnée pédestre (RNDA). Chaque association dispose dans les locaux, anciennement occupés par la DDE, d'un bureau et d'une armoire. Elle peut également, après en avoir fait la réservation au préalable, disposer dans le même bâtiment d'une salle de réunion adaptée au nombre de personnes souhaitées.

Hôtel des Associations
Centre associatif Françoise Bonn
Avenue Théodore Prévost
95290 L'Isle-Adam



L'agenda 21, phase 2, proposition de réflexion ...



1- ECLAIRAGE PUBLIC

Il serait intéressant, dans le cadre de l'Agenda 21, de prendre en compte la situation du réseau d'éclairage public à l'Isle-Adam afin de savoir si des mesures d'optimisation, en termes d'économie d'énergie et limitation de la pollution lumineuse, doivent ou non être envisagées.

Ce point ne peut pas être ignoré car il a un impact indéniable sur l'environnement (*consommation d'énergie, pollution lumineuse...*).

En France, la loi n° 2009-967 du 3 août 2009, reconnaît pour la première fois de manière officielle la notion de pollution lumineuse (Cf. article 41 de la Loi). La notion de « nuisances lumineuses » est prise en compte dans le projet de Loi Grenelle II (Cf. article 66 du projet de Loi).

Selon une note de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) (*Eclairage Public et Développement Durable*), l'éclairage public représente en moyenne pour les communes françaises :

- 18 % du total de leurs consommations d'énergie,
- 47 % de leurs consommations électriques,

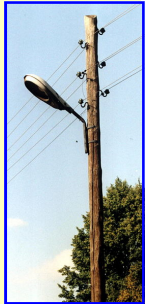
un coût de 7,1 €/habitant et par an (*étude SOFRES 2005*).

Toujours selon la même note, l'optimisation de l'éclairage public peut permettre un gain en termes d'économies d'énergie compris entre 20 et 40 %.

Sur certains secteurs de la commune, il apparaît que les points d'éclairage public sont en sur-nombre.

Pour s'en convaincre, il suffit d'observer le ciel, un halo lumineux éclaire celui-ci sur environ 35 à 45 ° de hauteur.

Cela signifie, tout simplement, qu'une part non négligeable de l'éclairage artificiel est perdue et éclaire le ciel, sans aucune utilité.



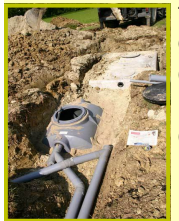
2 - EAUX USEES

Le code de la santé publique, articles L 33 et L35-10, prescrit le raccordement à l'égout des rejets des eaux usées des particuliers lorsque sa rue est équipée d'un réseau d'égout correspondant et dans un délai de 2 ans lorsque ce réseau est créé dans sa rue. Le règlement sanitaire local reprend-t-il cette disposition. Exige-t-on le raccordement de ces particuliers bien identifiés ?

Selon l'état des lieux, 75 maisons ne sont pas raccordées. Leurs rejets sont effectués, soit carrément en puisard, ce qui engendre une pollution directe de nappe, soit en fosse septique, mais le sous-sol karstique est inadapté et il n'existe aucun service collectif d'entretien de ces traitements autonomes. Quelles sont les actions mises en œuvre par la collectivité locale, ville ou syndicat, pour demander à ces particuliers de se raccorder ? Cette opération aux frais financiers du particulier n'impacte pas le budget de la ville.

La collectivité locale, ville ou syndicat, a-t-elle développé les conventions de raccordement et les autorisations de raccordement avec des usagers spécifiques (restaurants, réparation automobile, artisans pouvant générer des pollutions (peintres). Les restaurants doivent être dotés de bacs à graisse. Sont-ils équipés, leurs dispositifs sont-ils entretenus, quelle est la politique locale en la matière ?

La collecte des eaux usées est effectuée via un réseau mixte d'égout, unitaire ou séparatif selon les secteurs de la ville. La ville procède à des études diagnostiques des réseaux comportant des vérifications de branchements des particuliers aux réseaux des eaux usées et des eaux pluviales. Quelles sont les suites données par la ville ou le syndicat interurbain pour mettre les raccordements en conformité, à savoir le raccordement des eaux pluviales et des eaux usées sur leurs réseaux respectifs ? Exige-t-on les travaux nécessaires ?



3 - POLLUTION DE NAPPE - ANCIENNE USINE A GAZ

Une pollution de nappe par une ancienne usine à gaz est mentionnée dans l'état des lieux.

Aucune donnée sur cette pollution, sa position en amont ou en aval des captages d'eau, sa nature (*H.A.P. probablement*), son ampleur, son impact, son évolution, son suivi n'est fournie. Qu'est-il envisagé pour la surveillance de cette pollution ? Si nécessaire, selon sa localisation, qu'est-il envisagé pour la réhabilitation de cette nappe ? Existe-t-il des piezomètres de suivi de la pollution ?



L'agenda 21, phase 2, proposition de réflexion ...(suite)

4 – PRESERVATION DE LA FORET

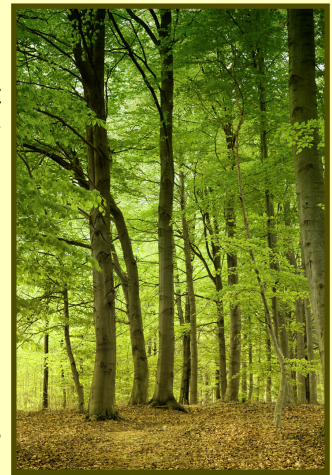
Un hectare de forêt de chênes de 30 à 40 ans fixe 22 tonnes de CO2 et relâche 16 tonnes d'oxygène par an.

Le massif forestier de l'Isle-Adam (1548 hectares) est situé en zone périurbaine, il est géré par l'ONF suivant un plan d'aménagement élaboré par l'ONF, validé par le ministère de tutelle pour une période de vingt ans (le plan en cours couvre la période 2007/2027, le plan est révisable tous les cinq ans.

Chaque année, à l'initiative du conseil général, l'ONF invite les municipalités, les associations à une réunion de travail qui a pour objet, en partant du plan d'aménagement en cours, de faire le point des travaux effectués et des prévisions pour l'année suivante, cette réunion est appelée « comité de gestion patrimoniale ».

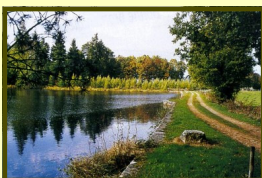
L'ASEF, des élus dont Mr Poniatowski, se sont inquiétés auprès de la direction de l'ONF de l'importance des prélèvements, de la dégradation par les marchands de bois des parcelles en fin de traitement. Ces anomalies peuvent remettre en cause l'équilibre de notre forêt d'accueil et la transformer en forêt d'exploitation si nous ne sommes pas vigilants. Pour le massif de l'Isle-Adam, nous proposons :

Que le responsable chargé de l'agenda 21 municipal, prenne l'initiative de réunir, 15 jours avant la date du comité de gestion annuel, l' élu représentant la municipalité et les deux membres de L'ASEF du groupe sylviculture chargés de la forêt de l'Isle-Adam pour préparer cette réunion de travail.



5 – SENTIERS DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Le chemin de halage situé coté rive gauche, entre L'Isle Adam et Butry, est dangereux. Le sentier mal entretenu, n'offre pas la sécurité minimale attendue, aux promeneurs et aux randonneurs empruntant le circuit des berges. Pour information, le chemin situé sur la commune de Butry est, jusqu'à Auvers sur Oise, bien entretenu et référencé dans les guides de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.



Le franchissement du ru du Vivray n'est pas sécurisé. Une petite passerelle est nécessaire pour éviter tout risque d'accident.

L'état des lieux de l'Agenda 21 ne met peut être pas suffisamment en exergue le caractère de forêt d'accueil du massif de l'Isle Adam qui présente de véritables atouts sur le plan touristique et pédagogique.

Le Conseil Général verse une subvention à l'ONF pour l'organisation de sorties commentées dans la forêt domaniale de l'Isle Adam. Ces sorties sont destinées aux associations qui en font la demande et à l'Education Nationale pour certains projets pédagogiques.

6 – PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE

Nous avons de la chance d'habiter dans une ville parc. En cette année dédiée à la biodiversité, peut être quelques actions simples, destinées à sa protection, pourraient être envisagées.

Si on peut admettre que dans les zones fréquentées, les pelouses soient tondues courtes et périodiquement, on peut se poser la question d'une telle pratique dans les zones moins, voir peu, fréquentées. Dans ces lieux, une pelouse tondue plus haute et moins souvent, permettrait à des fleurs comme les pâquerettes et le trèfle blanc de fleurir et donc d'attirer des insectes butineurs et des oiseaux.

Dans des espaces très peu fréquentés, une zone de friche permettrait de favoriser le développement des orchidées, le retour de batraciens, de papillons, de criquets, etc...

Lors des rénovations ou nouvelles constructions, il faut penser à la faune vivant au contact de l'homme, en aménageant ou en posant des nichoirs pour hirondelles de fenêtre, martinets noirs, rouge queue noir et même chauve souris. Des aménagements peu coûteux, prévus à la conception, sont possibles sans pour autant pénaliser l'esthétique des bâtiments. Beaucoup de ces espèces sont en forte diminution suite au manque de site de reproduction.



Prévention des crues de l'Oise...



L'Oise de
Camille Pissaro



Barrage de l'Isle-Adam



Les Ecluses
de L'Isle-Adam



Passé à poissons sur
l'Oise



Problématique, ouvrages et perspectives

L'Oise prend sa source à Chimay, plus connue pour sa bière d'abbaye, à l'amont immédiat de la frontière et d'Hirson et parcourt 340 km jusqu'à Conflans-Sainte-Honorine. Elle se gonfle de son principal affluent, l'Aisne, à Compiègne. Son débit moyen à Creil est de 380 m³/s. Son bassin versant de 17 000 km² se décompose en 3 principaux sous-bassins : L'Oise amont et médiane, 5000 km², L'Aisne, 8000 km² et, à partir de Compiègne, l'Oise aval, 4000 km². Au même titre que la Seine et l'Aube, au vu de ces sous-bassins et des débits des 2 rivières, l'Oise aval devrait en fait s'appeler l'Aisne. On ne refait pas l'histoire.

L'Aisne prend sa source en Argonne dans une zone relativement argileuse et accidentée, de même que, l'Aire, son principal affluent à l'amont de Rethel. Ce sous-bassin de 3000 km², propice au ruissellement, peut générer des crues rapides comme lors des dernières années. L'Oise amont, moins accidentée, présente aussi un sol argileux et imperméable de 1000 km². Ensuite, les 2 sous bassins sont composés de plateaux calcaires perméables et les rivières ont un cours de plaine.

Une cartographie des PHEC (plus hautes eaux connues) a été établie dans le cadre des PPRI (plan de prévention des risques d'inondations). La superficie des zones inondables, le lit majeur de la rivière, s'élève à 62 000 ha sur 400 communes, dont 5 500 ha en zone urbaine concernant 100 000 personnes. 17 000 ha de zones humides sont répertoriés en ZNIEFF (zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique).

Les crues récentes de l'Oise, décembre 1993 et janvier / février 1995 ont marqué les Valdoisiers. A vrai dire, les crues historiques de 1658 et 1784 ont encore été supérieures. Celle de 1910 a été postérieure à celle de la Seine et n'a pas été de même nature (pluies abondantes sur sols gelés imperméabilisés pour la Seine).

Vu leur superficie, leur relief et leur géologie, les 2 sous-bassins en amont de leur confluence sont primordiaux dans la genèse et l'importance des crues. La concomitance de leur onde dynamique (pic de la crue) est un facteur important de gravité de l'inondation de l'Oise aval.

2 types d'aménagements sont envisageables pour provoquer un ralentissement dynamique des crues : Les bouchons hydrauliques, types barrages, et les dérivations latérales dans des zones de stockages. Compte tenu de leurs caractéristiques, les sous-bassins amont sont propices aux premiers, l'Oise aval aux seconds. Des études en ce sens ont été menées par l'Entente Oise – Aisne, établissement public territorial de bassin composé d'élus des 6 départements concernés.

Une charte 2000/2006 de gestion a été signée en 2001 par l'état, l'Entente Oise Aisne, Voies Navigables de France et l'agence de l'eau Seine Normandie dans l'optique d'une gestion globale des risques d'inondations, de la préservation et de la restauration des zones humides. Une étude à maîtrise d'ouvrage de l'Entente a été menée pour répertorier les sites potentiels. Une centaine sont aménageables à long terme pour une capacité de 100 millions de m³ dont, à court terme, 3 sites en sur-stockage latéral en gravière pour 12 millions de m³ et 21 sites en sur-stockage transversal par barrages pour 5 millions de m³ et, à plus long terme, 80 sites pour 65 millions de m³. Les 24 sites permettraient à moyen terme d'écarter la crue de 5 à 10 cm à Cergy et, les autres à plus long terme, de 25 à 30 cm.



Prévention des crues de l'Oise... (suite)

La première tranche d'étude de faisabilité a porté sur 7 sites. Certains sites ont fait l'objet de problématiques locales, environnementales ou d'oppositions des populations. Fin 2009 ont été inaugurés 2 sites sur l'Oise: Les gravières de Longueil-Sainte-Marie à l'aval de Compiègne pour une capacité de 10 à 15 000 000 m³ d'eau. A l'annonce des crues, les gravières sont vidangées au maximum pour pouvoir dériver l'onde dynamique de crue. A son passage, l'onde dynamique est partiellement dérivée sur les gravières vidées via un déversoir gravitaire, puis restituée ensuite par des vannages. Le barrage de Proisy, à l'amont de Guise. Une digue équipée d'un clapet laisse librement passer tout débit inférieur à 160 m³/s et écrête l'onde jusqu'à 235 m³/s. Une zone agricole inondable de 27 ha permet alors de stocker 4 000 000 m³ dans des champs d'expansion de crues.



Quelle est la position de L'IASEF ? Bien qu'elle soit consciente de la nécessité de la préservation de zones humides remarquables et de la concertation locale, L'IASEF :

regrette la lenteur des prises de décisions et le retard des travaux des aménagements.

s'inquiète de l'impact de la canalisation de l'Oise aval dans le cadre de la liaison fluviale Seine-Nord Europe sur l'onde dynamique de crue. Il est impératif d'intégrer des ouvrages de compensation à ce grand projet.

DJ. Lemarquand

Membre administrateur de L'IASEF

La grande faune de nos forêts, intervention de JL. Barrallier...

L'IASEF a organisé en février dernier une conférence sur le thème « La Grande Faune de nos Forêts ». Plus de cinquante personnes sont venues écouter **Jean-Luc Barrallier**, un passionné et un grand connaisseur des Cerfs, des Chevreuils et des Sangliers. Il est un véritable conteur qui explique bien les choses au travers de ses propres expériences. La projection d'un film a terminé cette soirée très intéressante.



Jean-Luc Barrallier



Calendrier des Activités

2ème trimestre 2010



25 Avril
09H00

Sortie botanique en
forêt de l'Isle-
Adam



13 Mai

Visite Découverte du
Domaine du
château de Stors



23 Mai

Fête de la Nature
Visite du parc du
Château Grouchy



05 Juin
14H

Visite chez les
Apiculteurs de
Domont



Pour de plus amples
informations:
Tél: 01.34.08.52.56

Le ciel et ses étoiles, une Chouette soirée...



Le 13 mars dernier, une soixantaine de personnes est venue participer à cette première animation regroupant la découverte du ciel et des rapaces nocturnes. Le ciel étant très couvert, l'observation a donc été remplacée par une présentation en salle animée par Quasar 95 (*club d'astronomie amateur de Frouville*), avec pour thème, l'observation du ciel en nocturne.



Celle-ci a permis de faire découvrir aux participants, qu'avec un peu de curiosité, il était possible d'observer de nombreuses choses dans le ciel nocturne (*phases de la lune, constellations d'étoiles, planètes, comètes, amas d'étoiles, nébuleuses, galaxies etc...*), sans forcément disposer d'un équipement sophistiqué. Pendant qu'un groupe assistait à la projection, l'autre partait à l'écoute des chouettes autour de Frouville, accompagné de Babette et Vincent du CPN de la Vallée du Sausseron. Durant cette

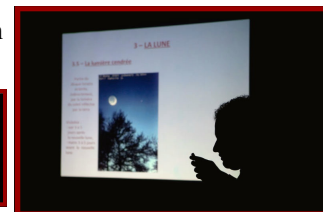


première balade du côté de la « côtes aux poulets », un mâle de Chouette Hulotte a chanté dans le lointain et, surprise par notre présence, une femelle a appelé avec insistance son mâle parti chasser. Celui-ci a répondu à distance sans pour autant se rapprocher.

Lors de l'échange des groupes, Alain Baffaron nous a présenté les actions du CPN et les quatre rapaces nocturnes nichant dans le

Val d'Oise : l'Effraie des clochers, la Chouette Hulotte, la Chouette Chevêche et le Hiboux Moyen Duc.

Le deuxième groupe a malheureusement été moins chanceux, sur le secteur exploré au sud est de Frouville, seul un mâle de Chouette Hulotte a chanté dans le lointain et une Chevêche est passée derrière le groupe en poussant des petits cris à peine audibles.



Les ombres chinoises de Laurent



Les gardes du corps de la soirée

Le peu de chants entendus a pu surprendre les participants, mais un groupe de 30 personnes ne passe pas inaperçu et trouble la quiétude des oiseaux.

Le mois de mars est normalement plus favorable à l'écoute de la Chevêche, mais cette petite chouette, comme sa cousine l'Effraie des Clochers, voit son taux de mortalité s'élever pendant les hivers rigoureux. Ceci peut expliquer sa discrétion et l'abandon du clocher de Frouville par l'Effraie.

La Chouette Hulotte (*la plus commune*) est, quant à elle, très occupée en cette période. En effet la ponte a lieu fin janvier/début février et le mâle n'a plus le temps de chanter, il doit chasser pour toute la famille. A raison de 5 à 6 proies par oiseau pour une nichée de 3 jeunes, cela lui fait 25 à 30 proies à attrape consomme 7 à 8000 proies par an. hiver.

Nous tenons à remercier Quasar 95 et pour leur contribution à la réussite de Frouville qui a mis gracieusement l'organisation de cette soirée.



le CPN de la Vallée du Sausseron cette soirée, ainsi que la mairie de une salle à disposition pour

